

Il n'est jamais trop tard pour prendre un nouveau virage,
devenez conducteur / conductrice d'autocars

TITRE PROFESSIONNEL TRANSPORT DE VOYAGEURS
Formation 100 % financée

DATES DE LA FORMATION

31 janvier 2024 au 12 avril 2024

CONDITIONS REQUISES

Être âgé(e) de 18 ans minimum

Être titulaire du permis B

Être demandeur d'emploi

**Promesse d'embauche par l'une des
entreprises locales à l'issue de la formation**

Cars Giraud - Orcières

Marillac Autocars - Ancelle

Voyage des Alpes - St Bonnet en Champsaur



Informations et inscriptions auprès de votre conseiller Pôle Emploi